PÊCHE CÔTIÈRE
ET AQUACULTURE

PROTEGE

Pacific Community
Communauté du Pacifique

SPREP
PROE

Financé par l'Union européenne

PROTEGE
PROJET RÉGIONAL OCÉANIEN DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

Rapport technique – Contrat CPS 19/601

Acquisition des connaissances sur les ressources et les données des pêches côtières

ADECAL TECHNOPOLE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Période de référence : 1er janvier2020 – 30 juin 2020

Communauté du Pacifique, Nouméa

GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE
POLYNÉSIE FRANÇAISE
WALLIS ET FUTUNA
ÎLES PITCAIRN

Résumé

Ce rapport technique présente les réalisations du premier semestre 2020 pour le contrat CPS 19/601 qui lie l'ADECAL Technopole et la CPS dans le cadre du Programme PROTEGE. L'ADECAL Technopole, étant chef de file du Thème 2 du Programme PROTEGE, a également fournis un rapport d'activité technique et financière pour le 1er semestre 2020 pour l'ensemble de la thématique. Le présent rapport y est donc étroitement lié et reprend la même structure de présentation.

Ainsi, le contrat CPS 19/601 a été signé par les deux parties le 24/12/2019. Il est dédié à la réalisation des opérations et des actions suivantes :

Opération 6B.1 : Evaluation de la pression de pêche sur les ressources

Action 6B.1.1 : Evaluation de la pression de pêche sur les ressources récifo-lagonaires ;

Action 6B.1.3 : Moyens innovants de suivi et de surveillance des zones de pêches isolées.

Opération 6B.2 : Connaissances des ressources exploitées ;

Action 6B.2.1 : Acquisition de connaissances scientifiques sur l'état des stocks, l'écologie et les traits de vie d'espèces halieutiques ;

Actions 6B.2.2 : Acquisition de connaissances techniques sur les modes d'exploitation des ressources halieuthiques.

Opération 6B.3 : Observatoire des pêches côtières ;

Action 6B.3.1 : Mise en place d'un observatoire des pêches côtières.

De manière générale, 2 actions ont été officiellement lancées lors du dernier semestre et au moins 5 actions sont en attente d'être lancées lors du prochain semestre.

5 missions diverses en Province Nord et 1 mission en Province des Îles ont été réalisées pour coordonner les actions en cours et rencontrer les homologues de la Province Nord.

Opération 6B.1 Evaluation de la pression de la pêche sur les ressources récifo-lagonaires

Synthèse du semestre écoulé

Cf. 6B.3 et les missions de l'observatoire des pêches côtières

➢ Action 6B.1.1 Evaluation de la pression de pêche sur les ressources récifo-lagonaires

Action redondante avec les missions de l'observatoire des pêches côtières, cf 6.B3

➢ Action 6B.1.3 Moyens innovants de suivi et de surveillance des zones de pêche isolée

Pas d'action encore réalisée. Ainsi, ce sujet sera traité lors de la tenue du prochain sous-comité de pilotage en août 2020. Nous aurons ainsi plus de visibilité sur les perspectives de cette action.

Opération 6B.2 Connaissance des ressources exploitées

Synthèse du semestre écoulé

Un appel d'offres a été diffusé pour réaliser une évaluation des stocks d'holothuries en Nouvelle-Calédonie. Cette évaluation de stocks est très attendue par les provinces dans la mesure où les holothuries représentent une filière majeure (production de l'ordre de 200 t/an exportée à 100 %, 200 MXPF) mais constituent une ressource très vulnérable. En effet, de nombreuses pêcheries d'holothuries se sont déjà effondrées à travers le monde, les enjeux de gestion pour la Nouvelle-Calédonie sont donc considérables.

Conjointement avec le CEN, l'équipe PROTEGE a participé très étroitement à la définition du cahier des charges pour lancer une étude de caractérisation des motivations ainsi que les volumes prélevés par espèce de la pêche non-professionnelle rurale dans un contexte de gestion de la pêche récifo-lagonaire. L'appel d'offres a été publié en juin 2020.

Par ailleurs, un échantillonnage biologique de produits de la mer d'importance a été initié dans certains points de vente stratégiques, pour initier une série temporelle valorisable à moyen terme en termes de gestion.

Perspectives pour le semestre à venir

- Réalisation de la 1ère phase de l'étude de stocks d'holothuries en Nouvelle-Calédonie ;
- Réalisation de la 1ère phase de l'étude sur la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle Calédonie ;
- Réalisation d'échantillonnages biologiques (taille, poids) des poissons et crustacés à enjeu à l'UCPM de Lifou et au marché de Port Moselle ;
- Lancement d'un appel d'offres pour une étude des tailles à 1ère maturité sexuelle pour différentes espèces d'holothuries ;
- Lancement d'un appel d'offres pour une étude des tailles à 1ère maturité sexuelle pour différentes espèces de poissons lagonaires à enjeu.

Modifications demandées en termes de programmation

Aucune

➢ Action 6B.2.1 Acquisition de connaissance scientifiques sur l'état des stocks, l'écologie et les traits de vie d'espèces halieutiques

Etat d'avancement :

<u>Etude de stock holothuries</u>

- Le 17 juin 2020, un appel d'offres porté par le chef de file a été diffusé pour réaliser une évaluation des stocks d'holothuries dans les eaux intérieures de la Nouvelle-Calédonie. La date limite de réception des offres est établie au 10/07/20.
- L'élaboration du cahier des charges s'est réalisée en concertation avec les services des pêches des 3 provinces, ainsi qu'un expert en pêche lagonaire de la CPS, l'Adecal et l'équipe PROTEGE. Ces acteurs font également partie du comité de suivi de l'étude.
- L'appel d'offres a été diffusé par mail, sur le site internet de l'Adecal Technopole et via des publications dans les *Nouvelles Calédoniennes* les 20 et 29 juin 2020.

<u>Echantillonnage biologique des produits de la mer aux points de vente stratégiques</u>

- L'observatoire des pêches côtières pilote le déploiement d'échantillonnages biologiques d'espèces halieutiques d'importance sur des points de vente stratégiques : l'UCPM de Lifou et le marché de Port Moselle (ce dernier étant le lieu où 60 % des produits de la mer sont commercialisés en Nouvelle-Calédonie).
- A Lifou, les espèces ciblées sont les vivaneaux, les loches profondes et les langoustes ; du matériel a été fourni (ichtyomètre, pied à coulisse) et l'échantillonnage a débuté en juin 2020.
- Pour le Port Moselle, une liste d'espèces de poissons (environ 20) et de crustacés (langoustes, popinées, crabes), prioritaires en termes de gestion, a été constituée. La FPPCPS (Fédération des pêcheurs professionnels côtiers de la province sud) a été sollicitée pour identifier un petit nombre de pêcheurs – vendeurs souhaitant être

associés à l'échantillonnage (au moins 4). Les mesures visent à être menées chaque semaine durant toute la durée du projet PROTEGE –l'objectif d'assurer la pérennité du suivi au-delà de PROTEGE.

- A Lifou, le gérant de l'UCPM est volontaire pour réaliser les mesures. A Port Moselle, une équipe constituée de 3 personnes de l'Adecal se mobilisera, avec l'appui de stagiaires de manière opportune.

➢ Action 6B.2.2 Acquisition de connaissances techniques sur les modes d'exploitation des ressources halieutiques

<u>Etude /campagne d'enquêtes sur la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle Calédonie</u>

- Le 30 juin 2020, un appel d'offres porté par le Conservatoire des Espaces Naturels a été émis pour réaliser une étude visant à évaluer et caractériser la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle-Calédonie. L'Adecal Technopole / Observatoire des pêches côtières a été sollicité pour définir le contenu technique du cahier des charges et pilotera, en partenariat avec le CEN, le suivi technique de l'étude. La date limite de réception des offres est établie au 30/07/20.
- L'élaboration du cahier des charges s'est réalisée en concertation avec les services des pêches des 3 provinces, la Confédération des pêcheurs professionnels côtiers de Nouvelle-Calédonie et la CPS-PROTEGE. Ces acteurs font partie du comité de suivi de l'étude, avec la DAFE, l'OFB et l'UNC.
- Diffusion de l'appel d'offres par mail, sur mailing list des acteurs du milieu marin, recherche, bureaux d'études et institutions en Nouvelle-Calédonie, sur le site internet du CEN, et publication dans le journal Les Nouvelles Calédoniennes d'un encart se rapportant au sujet le 7 juillet 2020.

Opération 6B.3 Observatoire des pêches côtières

Synthèse du semestre écoulé

En février 2020, l'observatoire des pêches côtières a vu le jour avec le recrutement de sa chargée de mission. Sa mission et son plan stratégique ont été définis et ils se concrétisent entre autres, par un plan stratégique et un plan d'actions pour 2020-2022, détaillé ci-après.

Perspectives pour le semestre à venir

- Réalisation de la 1ère phase de l'étude de stocks d'holothuries en Nouvelle-Calédonie ;
- Réalisation de la 1ère phase de l'étude sur la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle Calédonie (caractérisation des pratiques et des prélèvements sur des sites pilotes) ;
- Réalisation d'échantillonnages biologiques (taille, poids) des poissons et crustacés à enjeu à l'UCPM de Lifou et au marché de Port Moselle ;
- Lancement d'un appel d'offres pour une étude des tailles à 1ère maturité sexuelle pour différentes espèces d'holothuries
- Lancement d'un appel d'offres pour une étude des tailles à 1ère maturité sexuelle pour différentes espèces de poissons lagonaires à enjeu ;
- Analyse et interprétation des données issues de l'enquête de consommation au foyer des Calédoniens en poissons et produits de la mer ;
-Constitution d'un cahier des charges pour la fiche de pêche ou Base de données de pêche professionnelle commune, point de départ pour la réalisation d'analyses et de statistiques de la filière pêche à l'échelle Pays.

Modifications demandées en termes de programmation

Aucune

➢ Action 6B.3.1 Mise en place d'un observatoire des pêches côtières

En février 2020, Liliane Fabry a été recrutée en tant que coordonnatrice pour créer cette structure avec comme premier mandat de définir un plan stratégique qui se traduit, entre autres, par un plan d'actions 2020-2022.

Une structure de gouvernance, traduite par un comité de pilotage (détails dans la rubrique Acteurs conduisant l'action), a défini :

i) la mission de l'observatoire : Centraliser, produire, valoriser, communiquer sur les données de la pêche côtière et récifo-lagonaire, afin d'éclairer les décisions ;

ii) son champ d'action : tous les types de pêche réalisés dans les eaux sous juridiction provinciale (jusqu'à 12 milles nautiques au-delà du récif barrière).

Le plan stratégique de l'observatoire des pêches côtières se découpe en 3 objectifs, d'où découlent plusieurs actions, dont certaines ont été identifiées et détaillées ci-dessous.

Objectif I. Accéder, centraliser et exploiter les informations sur la pêche côtière

<u>A : Accéder, harmoniser, centraliser les données de pêche</u>

Les actions prévues pour répondre à cet objectif sont structurées selon les différents profils de pêcheurs :

- Concernant la pêche professionnelle, l'observatoire facilitera l'accès, l'harmonisation et la centralisation des données à l'échelle pays. Les actions identifiées sont :

- Elaborer un modèle ou contenu de fiche de pêche commun (indispensable à l'harmonisation des données) ;
- Définir une interface de saisie des données halieutiques si nécessaire (Province des Iles) et développer une base de données interopérables par les systèmes d'information des collectivités calédoniennes ;
- Aboutir à une base de données commune, dont pourront être extraits données de la filière et indicateurs à l'échelle Pays (calendrier : 2021).

- Concernant la pêche non professionnelle rurale, ainsi que la pêche de plaisance, ou récréative, l'observatoire se chargera de compiler les études ou données existantes (ex couches cartographiques, tableaux de résultats). L'objectif est

de connaître l'existant et sur cette base, compléter le travail (cf II.) pour mieux appréhender le volume de cette pêche, la dimension sociale et économique et *in fine* de la gérer plus finement.

B : Exploiter les données sur la pêche côtière pour en tirer des enseignements

Il s'agit de produire des analyses ou des statistiques sur les données que l'observatoire sera mené à collecter, ainsi que sur les données existantes. Les résultats d'études spécifiques, valorisés dans leur cadre propre, pourront également être valorisés par l'observatoire à moyen ou long terme dans le cadre de méta-analyse (exemple : étude Usages, cf II. B).

Action identifiée : L'enquête de consommation des Calédoniens en protéines animales et produits végétaux au foyer (DAVAR/ERPA/QuidNovi 2015-2017) contient des données détaillées sur la consommation en poissons et produits de la mer. Il revient à l'observatoire d'exploiter ces données courant 2020 pour en tirer les enseignements associés : quelles sont les espèces et volumes les plus importants, quelles informations extraire relatives aux circuits d'approvisionnement, aux formes d'acquisition, à la répartition géographique.

Objectif II. Améliorer les connaissances utiles à la pêche côtière

A : Améliorer les connaissances biologiques sur la ressource

Pour une gestion adéquate des ressources, la mise en œuvre de mesures réglementaires (par exemple les tailles minimales de capture) nécessite de disposer de données biologiques de base ; or aucun système régulier de collecte de ces données n'existe aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie pour la pêche côtière.

Actions identifiées :

- Déploiement des échantillonnages biologiques sur des points de vente stratégiques, pour initier une série temporelle et une base de données valorisable à moyen terme.

(i) L'UCPM de Lifou réalise en routine un échantillonnage des tailles des poissons profonds (vivaneaux, loches) et des langoustes depuis juin 2020 (le gérant s'étant porté volontaire). L'application Markeysurvey de la CPS est utilisée pour recueillir les données collectées ;

(ii) A Port Moselle, l'échantillonnage de poissons lagonaires, initié pendant 4 mois en 2018, sera réactivé à partir d'aout 2020. Une équipe de travail dédiée mettra à jour le protocole d'échantillonnage pour cibler les espèces d'intérêt commercial à suivre et permettre une acquisition de données normées. La question de la pérennisation du dispositif sur le long terme doit être étudiée.

- Etudes spécifiques :

Suite à la création de l'observatoire, les collectivités ont souhaité lancer une étude jugée prioritaire sur l'évaluation des stocks d'holothuries à l'échelle pays, pour actualiser des résultats obtenus par le passé (WFC 2005 et 2008) et caractériser l'état de nouveaux sites de pêche (appel d'offre émis, candidatures analysées courant juillet 2020). Il est prévu de réaliser d'ici 2021 d'autres études telles que l'évaluation de la maturité sexuelle d'holothuries (espèces à confirmer), et l'évaluation de la maturité de poissons lagonaires à enjeu (picots et autres espèces à confirmer).

B : Améliorer les connaissances scientifiques et techniques sur la pêche côtière

- Concernant la pêche non professionnelle rurale, l'objectif principal est d'acquérir une connaissance quantitative et qualitative fine de la pêche non professionnelle rurale à l'échelle pays, à des fins de gestion, sur un pas de temps adéquat.

Une initiative bénéficiant d'un financement Ifrecor 2017 et portée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) est actuellement en cours avec comme première phase : « Suivi de la pêche informelle et des usages du lagon » (Sabinot et al., 2018). Le CEN a lancé un appel d'offres en juillet 2020 pour mettre en œuvre la seconde phase du projet.

A titre d'action :

- L'observatoire a été désigné pour la conception du cahier des charges et le suivi des aspects techniques de cette étude (phase 2), en concertation avec les provinces, via un comité dédié. L'objectif de cette étude est d'effectuer une première caractérisation de la pêche non professionnelle rurale, sur des sites pilotes de Nouvelle Calédonie.
Cette démarche s'inscrit dans une stratégie long terme de caractérisation de la pêche non professionnelle. Ainsi, l'observatoire des pêches côtières vise à reproduire cette initiative sur des sites complémentaires (à partir de 2021).

• Concernant la pêche de plaisance, ou récréative, pratiquée principalement sur le Grand Nouméa et les pôles semi-urbains, il n'est pas à ce jour envisagé d'étude spécifique à son sujet (secteur très éclaté et hétérogène). Des suivis futurs (après PROTEGE) basés sur une démarche participative des plaisanciers pourront être imaginés pour obtenir des précisions sur ces captures (spatialisation, …).

C : Améliorer la connaissance socio-économique de la pêche côtière

Il existe un besoin fort, exprimé par l'ensemble des acteurs de la filière et les collectivités, de démontrer l'importance du poids socio-économique de la pêche côtière, tous types de prélèvements confondus (professionnel/non professionnel) et tous types de commercialisations confondus. L'observatoire, à partir de 2021, orientera les efforts sur la valorisation des données existantes et affinera la démarche au fur et à mesure que les données seront capitalisées (retombées économiques indirectes, etc). Un budget spécifique PROTEGE pourra éventuellement être mobilisé et devra être chiffré.

Objectif III. Communiquer sur la pêche côtière et animer le réseau d'acteurs

A : Valoriser les productions de l'observatoire

L'observatoire ambitionne de se positionner, à terme, comme l'interlocuteur incontournable de la collecte et de la diffusion d'informations ou de données concernant la pêche côtière, à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie. Au cœur de ses missions, figure ainsi la communication sur les résultats associés à ses actions prioritaires (collecte et analyse de données, résultats et indicateurs synthétiques, à terme recommandations, etc). Capitalisation et transfert sont en outre un juste retour d'information aux pourvoyeurs de données ; aspect d'autant plus important pour de futures démarches participatives à mettre en place (par exemple, suivi de la pêche non professionnelle). La figure suivante schématise, de manière préliminaire, la dynamique du portail de l'observatoire.

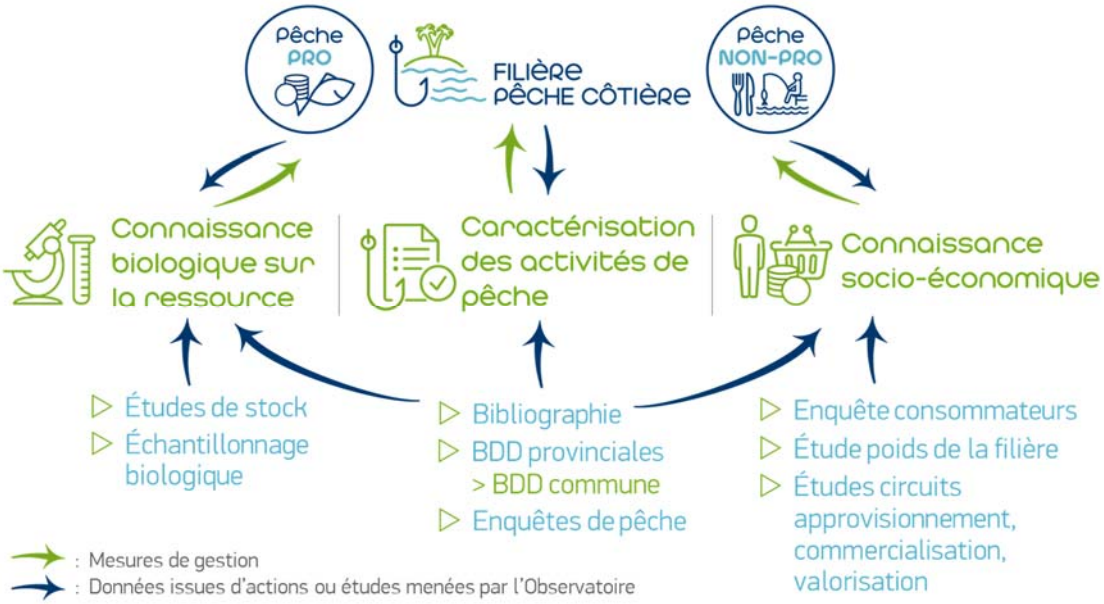

B : Faire connaitre et reconnaitre l'observatoire

Communiquer et convaincre sur le plan institutionnel est indispensable pour assurer et augmenter la visibilité de l'observatoire auprès d'un large éventail de destinataires : collectivités et services associés, pêcheurs professionnels et non professionnels, élus, instituts de recherche et bureaux d'étude, associations de protection de l'environnement, grand public, etc.

Actions identifiées :

- Elaboration d'une identité visuelle ; le logo choisi est le suivant, établi en concertation et dans une optique régionale, dans la mesure où des études de faisabilité de création d'observatoire des pêches côtères sont à l'agenda du projet PROTEGE pour les 2 autres PTOM (déclinaison possible en mention Wallis-et-Futuna et Polynésie Française, sur la base d'une couleur spécifique à chaque territoire ; le vert ayant été retenu pour la Nouvelle-Calédonie)

OBSERVATOIRE
DES PÊCHES CÔTIÈRES
NOUVELLE-CALÉDONIE

- Présentation de l'observatoire, de ses missions, objectifs et actions prioritaires lors de l'Assemblée générale de la Confédération des pêcheurs professionnels de Nouvelle Calédonie (22/06/2020), et prévue lors des Journées de la Mer (07/07/2020, 170 personnes) organisées par le cluster maritime de Nouvelle –Calédonie et regroupant les acteurs économiques de la mer.

<u>C : Développer et animer le réseau d'acteurs de la pêche côtière</u>

Construire des collaborations, s'insérer dans des dynamiques existantes, rechercher des synergies financières et techniques avec les partenaires : autant d'actions qui contribueront à la pérennité et la légitimité de l'observatoire.
Exemples de partenaires : ISEE, services gouvernementaux (DAVAR, DTSI, SAP), UNC, Ifremer.

Une mise en réseau, le développement d'échanges ou benchmark avec d'autres collectivités françaises pourra également permettre une capitalisation des expériences des observatoires déjà en place. L'observatoire est enfin attendu pour animer, faciliter les échanges et la concertation en matière de gestion des ressources halieutiques.

Chiffres clés illustrant la réalisation opérationnelle de l'action

- 1 coordinatrice recrutée en février 2020 ;
- 1 note conceptuelle fournie en mai 2020
- 1 comité de pilotage « observatoire des pêches côtières » créé, les missions, le plan stratégique et les actions prioritaires 2020-2022 définies ;
- 2 appels d'offres émis, relatifs à l'action 6B.2.1 Acquisition de connaissance scientifiques sur l'état des stocks, l'écologie et les traits de vie d'espèces halieutiques (« étude de stocks des holothuries en Nouvelle Calédonie »), et à l'action 6B.2.2 Acquisition de connaissances techniques sur les modes d'exploitation des ressources halieutiques (« Etude sur la pêche non professionnelle rurale en Nouvelle Calédonie ») ;
- déploiement d'un échantillonnage biologique d'espèces halieutiques d'importance dans 2 points de vente stratégiques ;
- 1 charte graphique élaborée (logo de l'observatoire et charte de marque) ;
- 1 présentation grand public de l'observatoire à venir (Journées de la mer, 170 personnes) ;

Acteurs conduisant l'action

Un comité de pilotage de l'Observatoire des pêches côtières a été mis en place et se rencontre une fois par semestre. Il est composé de représentants des services des pêches des 3 provinces (Sud, Nord, Iles), du gouvernement de Nouvelle-Calédonie (Affaires Maritimes), de la Confédération des pêcheurs professionnels (CPPNC), de la CPS-PROTEGE et de l'ADECAL Technopole (responsable du pôle marin en appui au pilotage, animateur territorial PROTEGE thème 2, coordinatrice).

Difficultés rencontrées et mesures prises pour y remédier

Les actions et activités de l'observatoire sollicitent, du fait de sa gouvernance, les équipes des services des pêches des 3 provinces. En province des îles, il n'y a pas de référent /responsable de la pêche depuis 2019 ; l'interlocutrice actuelle est la responsable biodiversité. En pratique, ce défaut de ressource humaine adéquate se traduit entre autres par le non-renouvellement des autorisations de pêche professionnelle, l'arrêt de la collecte des fiches de pêche et des aides à la filière associée. L'observatoire est ainsi dépendant de la réactivation du suivi de la filière pêche aux îles Loyauté pour pouvoir mener à bien ses missions.

Dans les autres provinces (Nord et Sud), l'observatoire compose avec les délais administratifs pour l'avancement des différents dossiers concernant la pêche (exemple : l'élaboration des termes de référence pour l'évaluation de stock des holothuries a été tributaire de la relecture et des rendus de chaque province –zones prioritaires, données des pêcheries). L'observatoire s'attache ainsi, avant chaque réunion de travail avec les provinces, à synthétiser et préparer les divers éléments de la manière la plus précise possible pour gagner en efficacité (validation, définition des actions).

Dans le cas des îles Loyauté en particulier (mais cela peut concerner la Grande Terre également), l'observatoire des pêches côtières pourra interagir de façon directe et privilégiée avec les professionnels du secteur, via les structures représentantes (Fédérations ou Confédération) et envisager des actions d'appui en fonction des besoins émergents.

- *Opérations de communications conduites*

Présentation programmée de l'observatoire (diaporama Power Point et temps réservé aux questions) dans le cadre des Journées de la mer le 06/07/20, événement qui va rassembler plus de 170 personnes.

Perspectives pour le prochain semestre

Le calendrier ci-dessous a été actualisé et présente les diverses phases des différentes actions qui se dérouleront lors du prochain semestre. Un sous-comité de pilotage « Pêche Côtière » sera tenu le 20 août pour valider les différentes actions et budgets associés.

	définition action								
	réalisation								
	fermeture								
	contrat CPS								
année	**2020**							**2021**	
mois	6	7	8	9	10	11	12	1	2
observatoire :	plan stratégique, logo								
-données conso et existantes		requête Isee							
-convention données			rédaction						
-CC BD/indicateurs				concertation-rédaction		AO		fiche de peche 2.0	
étude stocks holothuries	AO			début					
étude usages	AO								
échantillonnage biologique	Lifou		Moselle, BDM						
étude maturité sexuelle poissons						AO ?			
étude maturité sexuelle holot				holothuries	AO				
schéma directeur pêche aqua									
étude poids filière pêche									
gestion participative									